

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE

S/11057/Add.343

6 mars 1974

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Rapport supplémentaire sur l'application du cessez-le-feu  
au Moyen-Orient

Le Chef d'état-major par intérim de l'ONUST a communiqué les renseignements ci-après en ce qui concerne la situation dans le secteur Israël-Syrie le 5 mars 1974 :

Plaintes des parties :

Une plainte a été reçue d'Israël selon laquelle le 4 mars à 11 h 3 1/ les forces syriennes auraient déclenché un tir nourri d'artillerie à Tell El Farass /point 2313-2632 (coordonnées approximatives)].

La plainte ci-dessus a été confirmée par les observateurs de l'ONU /voir le document S/11057/Add.341, par. c)].

1/ Temps universel (UT).